

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 23	Absents 8	Procurations 7
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 16/04/2014

Date d'affichage :

OBJET :

SUBVENTION D'EQUILIBRE

**TRANSFERT DU BUDGET
GENERAL AU BUDGET DES
ORDURES MENAGERES**

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

L'an deux mil quatorze, et le vingt-deux du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN – FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - MP . ANTONELLI - R. BARTHELEMY – I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY – S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. JACQ – M. LUCIANI - FM. MARCHETTI JM. NOBILI – E. ORSINI – M. PARIGGI – L. PINELLI – J. ROBICHON – A. SANTINI.

Absent(s) : MM. JB. CECCALDI - J. LUCIANI – JP. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI – G. SELIER - F. SEVEON – P. SIMEONI

Absent(s) ayant donné procuration : MM. P. GUIDONI à FM. MARCHETTI – N. MARIANI à JM. NOBILI – E. MUNIER à I. BENIGNI – J. PAOLINI à J. GUGLIELMACCI – R. SANTELLI à D. ANDREANI – JM. SEITE G. BRUN – E. SUZZONI à A. SANTINI

Secrétaire : D. BICCHIERAY

Le Président rappelle au conseil communautaire qu'il existe, dans un souci de réalisme, des dérogations (article L2224-2 du CGCT) spécifiques pour le versement d'une subvention d'équilibre du service général à destination d'un budget annexe, notamment si le fonctionnement du service exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive de la fiscalité.

Le Président, après avoir présenté les projets d'investissement inscrits au budget primitif des ordures ménagères pour un montant global de 602 323.99 €, et faisant état d'un besoin de financement de la section d'investissement de 173 781.99 €, il soumet à l'assemblée communautaire le montant de la subvention d'équilibre d'investissement du budget des Ordures Ménagères pour un montant de 173 781.99 € inscrit au compte 2041631 'A caractère administratif' de la section d'investissement du budget général.

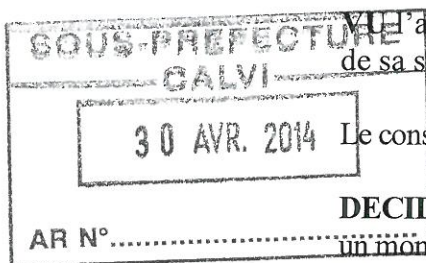
Un avis favorable émis par les membres de la commission des finances, lors de sa séance du 16 avril 2014.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE le vote de la subvention d'équilibre du budget des ordures ménagères pour un montant de 173 781.99 €.

DIT que les crédits seront inscrits sur le budget général au compte 2041631 en dépenses d'investissement.

DIT que les crédits seront inscrits sur le budget des Ordures Ménagères au compte 13151 en recettes d'investissement.



Fait et délibéré, le 22 avril 2014
Pour copie conforme

Le Président

